

Code de vie

Aux parents, aux élèves

Les membres du personnel de l'école Sacré-Cœur-Saint-Viateur reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Entre autres, l'école a comme mission d'assurer le bien-être et l'épanouissement de tous dans le respect. L'école enseigne le code de vie à tous les élèves. Elle s'assure que tous les élèves le connaissent et le comprennent. À cette étape, les interventions suivantes sont faites avec toute la classe :

- Affichage et présentation du code de vie ;
- Pratique et modelage des comportements attendus ;
- Renforcement des comportements positifs ;
- Avertissements et rappels aux élèves qui manquent au code ;
- Ateliers en classe et en sous-groupes.

Afin que les élèves développent les comportements attendus, les écarts de conduite seront gérés par des gestes réparateurs, des conséquences logiques et des interventions graduées.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite et le bien-être des élèves !

Les trois grandes valeurs qui ont été identifiées dans l'élaboration du code de vie		
Respect 	Plaisir 	Engagement 

Nous vous remercions de votre collaboration !

L'équipe-école

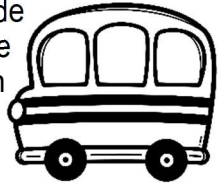
Adopté au conseil d'établissement XX 2025

Règles de vie et de conduite

Nous demandons la **COLLABORATION DES PARENTS** pour les éléments suivants :

Attentes	Fonctionnement
Les heures d'arrivées et de départ sont respectées.	Matin
	Sacré-Cœur : La surveillance débute dans la cour à 8 h. Aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À 8 h 25, les élèves du primaire entrent dans l'école. Les élèves du préscolaire entrent dans l'école à 8 h 50.
	Saint-Viateur : La surveillance débute dans la cour à 8 h. Aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À 8 h 25, les élèves entrent dans l'école.
	Midi
	Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir dans la cour à partir de 12 h 50.
	Pour faciliter la gestion lors du dîner : ➤ Bien identifier les contenants ; ➤ Fournir des ustensiles ; ➤ Fournir une autorisation signée si l'élève doit dîner à l'extérieur. Une fois à l'extérieur, l'école n'est plus responsable des élèves ; ➤ Des frais de 4 \$ seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école.
	À la fin des classes
	La fin des cours est à 15 h 07 pour le préscolaire et à 15 h 35 pour le primaire. Si vous souhaitez que votre enfant quitte avec un autre adulte que vous, vous devez nous en aviser par l'entremise de l'enseignant(e) ou en appelant au secrétariat avant 14 h 30. Si nous ne recevons aucun message de votre part, nous respecterons l'horaire du départ habituel. Cela permet au personnel de mieux gérer les départs.

Règles de vie et de conduite

Les modifications sont faites aux bonnes personnes et aux bons moments. Nous demandons que les changements soient faits 24 h à l'avance.	Gestion du transport scolaire du CSSH
	INTERDICTION DE CHANGEMENT D'AUTOBUS SPORADIQUE Nous vous rappelons que toutes demandes de changement de transport « à la pièce » sont refusées au CSSH. Il est de votre responsabilité de prévoir le déplacement de votre enfant advenant un besoin familial sporadique. 
	GESTION D'UNE 2^e ADRESSE POUR UNE GARDE PARTAGÉE Les deux adresses de l'élève doivent être transmises au secrétariat de l'école et notées dans le dossier de l'élève. Si celles-ci correspondent aux critères d'éligibilité du transport scolaire, vous retrouverez vos données de transport sur le portail-parent (Mozaïk). Un calendrier de garde pourrait vous être demandé.
	GESTION D'UNE 2^e ADRESSE POUR UN BESOIN DE GARDE Vous devez remplir le formulaire « <i>Demande d'admissibilité à une 2^e adresse</i> » et l'acheminer au : transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca. Le formulaire se trouve sur le site Web dans la section « <i>adresse complémentaire</i> » : https://www.cssh.gouv.qc.ca/services/transport-scolaire. Notez qu'un délai de traitement est à prévoir. En attente d'une réponse, il est du devoir du parent d'assurer le transport de son enfant.
	Absences et retards
	Les absences et les retards doivent être motivés sur Mozaïk. Il est aussi possible de le faire en composant le : Sacré-Cœur : (819) 732-5582 (option 1) Saint-Viateur : (819) 732-8983 (option 1) Avant 9 h le matin et avant 13 h 30 en après-midi. 
	Service de garde
	Les changements pour les élèves qui sont au service de garde doivent être faits au service de garde au (819) 732-8983 poste 5004 et à l'enseignante par courriel ou au secrétariat. Nous demandons donc de faire ce changement dans un délai raisonnable, soit 24 heures à l'avance.
	Autres modifications (dîner, permission, rendez-vous, etc.) :
	Les changements peuvent être signalés à l'enseignante par courriel ou à la secrétaire.

Tenue vestimentaire

- En tout temps, mes vêtements doivent couvrir mes sous-vêtements, mon dos, mes seins, mon ventre et le haut de mes cuisses.
- Je porte des vêtements propres sans messages violents.
- En tout temps, je porte des chaussures qui me permettent de réaliser toutes mes activités.



- Je retire mon capuchon. J'enlève ma casquette ou mon chapeau que je dépose dans mon casier.
- Je porte des vêtements adaptés à la température.

- En tout temps, je porte des vêtements qui me permettent de réaliser toutes mes activités à l'extérieur.
- Une paire de souliers pour l'intérieur est obligatoire afin de garder l'école propre et sécuritaire.



Ponctualité et entrée dans l'école



- Au son de la cloche annonçant le début des classes, les élèves entrent dans l'école sans perdre de temps. En cas de pluie, les élèves entrent et suivent les consignes des surveillants.
- Tout élève arrivant après la deuxième cloche doit se présenter et sonner à la porte du service de garde à l'école Saint-Viateur et à la porte du secrétariat à l'école Sacré-Cœur. La secrétaire sera en mesure de lui ouvrir la porte.

	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Réussite éducative	Engagement Respect Plaisir	Je m'investis dans ma réussite scolaire.	Je suis ponctuel. Je fais le travail demandé en utilisant mes outils et les ressources. Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir.
Vivre ensemble	Engagement Respect Plaisir	Par mon attitude, mon comportement et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes.	Je suis poli et courtois avec les autres. Je règle mes conflits par la communication et de manière non violente. Je respecte les différences.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie agréable et respectueux où tout le monde a sa place.
Sécurité	Engagement Respect Plaisir	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.	J'écoute les consignes de tous les adultes. Je me déplace calmement. Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.	Ainsi... J'apprends à vivre en société. Je préviens les accidents et les conflits.
Santé et bien-être	Engagement Respect Plaisir	Je fais des choix favorisant le développement de mon estime personnelle.	Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.). Je porte des vêtements appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités.	Ainsi... J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.
Environnement	Engagement Respect Plaisir	Je prends soin de mon environnement et du matériel.	J'adopte des comportements écoresponsables. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.	Ainsi... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

Interventions en cas d'écarts de conduite

Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.

- ❖ L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.
- ❖ Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- ❖ En cas d'écarts de conduite mineurs récurrents ou majeurs, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école. Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.
- ❖ Les parents seront informés par téléphone ou par courriel selon la situation.

Écart de conduite mineur	Écart de conduite majeur
 C'est un comportement de l'élève qui : • Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.	C'est un comportement de l'élève qui est : • Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent à l'apprentissage des autres élèves ; • Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, vol, etc.) ; • Un écart de conduite mineur qui persiste malgré les interventions réalisées.

Exemples de conséquences éducatives	
• Avertissement ; • Geste de réparation ; • Retrait de privilège ; • Perte de récréation ; • Appel aux parents en présence ou non de l'élève ; • Retrait de la classe et du service de garde ; • Reprise de temps ; • Contrat d'engagement ; • Plan de travail ou d'intervention ;	 • Rencontre avec un intervenant ou la direction accompagnée ou non des parents ; • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol ; • Arrêt d'agir à l'interne ou l'externe ; • Réintégration (avec parents, déplacement supervisé, retour progressif) ; • Soutien individuel à fréquence rapprochée ; • Références aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté • Autres.

Méthode
d'intérêt
commun
(MIC)

1^{re} infraction :

- Application de la méthode d'intérêt commun (feuille jaune);
- Ouverture d'un dossier d'intimidation ;
- Appel aux parents de la victime et de l'intimidateur.

2^e infraction :

- Appel aux parents de la victime et de l'intimidateur.

3^e infraction :

- Appel aux parents de la victime et de l'intimidateur ;
- Réflexion écrite à faire signer par les parents ;
- La direction et le comité intimidation sont mis au courant de la situation.

4^e infraction :

- Appel aux parents de la victime ;
- Rencontre du comité intimidation avec les parents de l'intimidateur ;
- Réflexion sur l'intimidation présentée devant le comité ;
- Suivi en psychoéducation ;
- La direction générale du centre de services scolaire est informée.

5^e infraction :

- Appel aux parents de la victime ;
- Rencontre du comité intimidation avec les parents de l'intimidateur ;
- Réflexion sur l'intimidation présentée devant le comité ;
- Suivi en psychoéducation ;
- La direction générale du centre de services scolaire est informée.

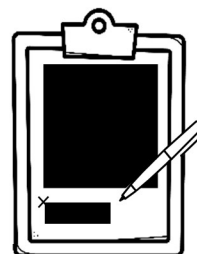
6^e infraction :

- Suspension indéterminée ;
- Rencontre de la police avec l'élève et les parents ;
- Plan d'intervention ;
- La direction générale du centre de services scolaire est informée.

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.



Signature d'un parent ou tuteur

Date

Code de civilité

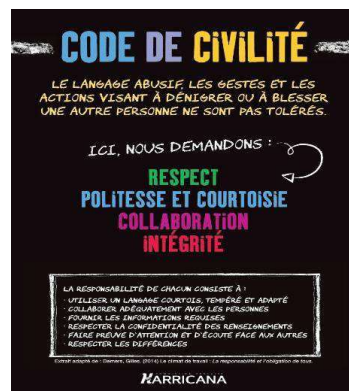
Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect ;
- Collaboration ;
- Politesse et courtoisie ;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés, que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté ;
- Collaborer adéquatement ;
- Fournir les informations requises ;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres ;
- Respecter la confidentialité des informations ;
- Respecter les différences.



Source : Politique sur la civilité accessible au

www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS. Cette procédure s'adresse à toutes les personnes en lien avec l'école, soit les élèves, les parents, le personnel de l'école ou tout autre partenaire.

SITUATIONS OU MALADIES CONTAGIEUSES OU L'ÉLÈVE DOIT ÊTRE RETIRÉ DE L'ÉCOLE CAR IL Y A RISQUE DE CONTAMINATION EN CLASSE.

Maladie causant un retrait scolaire	Retour en classe
Gastro-entérite	• Lorsque la diarrhée et les vomissements sont complètement cessés depuis 24h, l'enfant doit être continent et ne fasse pas de fièvre.
Amygdalite, infection streptococcique et scarlatine	• 24 heures après le début du traitement antibiotique.
Impétigo	• 24 heures après le début du traitement antibiotique. En cas d'absence de traitement, jusqu'à ce que les lésions soient séchées.
Gale	• 24 heures après l'application du premier traitement.

Merci de votre collaboration !

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

École Sacré-Coeur-Saint-Viateur

0 JUILLET 2025 0

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

5 AOÛT 2025 9

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

21 SEPTEMBRE 2025 21

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6
7	8 ¹	9 ²	10 ³	11 ⁴	12 ⁵	13
14	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹	19 ¹	20
21	22	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27
28	29 ⁶	30 ⁷				

21 OCTOBRE 2025 22

D	L	M	M	J	V	S
			1 ⁹	2 ¹	3 ²	4
5	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10	11
12	13	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18
19	20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25
26	27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹	31 ²	

14 NOVEMBRE 2025 15

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21 ²	22
23	24	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷	29
30						

16 DÉCEMBRE 2025 17

D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁸	2 ⁹	3 ¹	4 ²	5
7	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13
14	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	20
21	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27
28	29	30	31			

18 JANVIER 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10
11	12 ⁹	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17
18	19 ⁵	20	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24
25	26 ⁹	27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴	31

19 FÉVRIER 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6	7
8	9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14
15	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21
22	23 ²	24 ³	25	26 ⁵	27 ⁶	28

16 MARS 2026 17

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14
15	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28
29	30 ³	31 ⁴				

19 AVRIL 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
			1 ⁶	2 ⁷	3	4
5	6	7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11
12	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17	18
19	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25
26	27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴		

19 MAI 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
						1 ⁹
3	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8 ²	9
10	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15	16
17	18	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22	23
24	25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30
31						

15 JUIN 2026 19

D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁷	2 ⁸	3 ⁹	4 ¹	5 ²
7	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13
14	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Congés



Fermeture



Fin des étapes



Journées de concertation



Jours de classe

183

Jours ouvrables

200

P.E. fixes

17

Semaine des arts



Centre
de services scolaire
Harricana

Québec



Horaire de la journée

Préscolaire	
8 h à 8 h 50	Accueil et entrée des élèves
8 h 55 à 11 h 55	Période 1
11 h 57 à 13 h 07	Dîner
13 h 10 à 15 h 02	Période 2
15 h 07 à 15 h 40	Surveillance et départ des autobus

Primaire	
8 h à 8 h 25	Accueil et entrée des élèves
8 h 28 à 9 h 30	Période 1
9 h 30 à 10 h 32	Période 2
10 h 35 à 10 h 50	Récréation
10 h 53 à 11 h 55	Période 3
11 h 57 à 12 h 20	1 ^{er} dîner
12 h 20 à 13 h 07	2 ^e dîner
13 h 10 à 14 h 12	Période 4
14 h 15 à 14 h 30	Récréation
14 h 33 à 15 h 35	Période 5
15 h 40 à 15 h 50	Surveillance et départ des autobus

Horaire du service de garde

Pour les élèves inscrits seulement	
7 h 30 à 18 h	

Horaire du secrétariat

8 h à 12 h 13 h à 16 h Du lundi au vendredi	8 h 15 à 12 h 13 h à 16 h 15 Du lundi au vendredi
À l'école de Sacré-Cœur	À l'école Saint-Viateur

Protecteur national de l'élève

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.